



610, rue Adanac, Québec (Québec) G1C 7B7

Tél. (Qc): (418) 660-8666
Tél. (Mtl): (450) 443-1046
Fax. (Qc): (418) 660-8998

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Solution standard de nitrate mercurique 0,141N

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit MS-0100; MS-0141

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Détermination de la teneur en chlorure Analyse de l'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur : Laboratoire MAT Inc.
610 rue Adanac
QuebecQC G1C 7B7
CANADA
www.labmat.com

Téléphone : 418-660-8666
Fax : 418-660-8998
Numéro d'Appel d'Urgence : 418-660-8666 lun-ven 8h-16h ; 613-996-6666
Courriel : labmat@labmat.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur - Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau et de savon

P405 - Garder sous clef

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

Autres dangers connus

Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable

Mélange

Nom chimique	Synonymes	No. CAS	Gamme de pourcentage	Protection des RCC	Unités	HMIRA #
Nitrate de mercure (II)	Aucun renseignement disponible	10045-94-0	1 - 5%	-	g	-
Acide nitrique	Acide fumique	7697-37-2	<0.1%	-	g	-

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Consulter immédiatement un médecin. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés.

Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Sensation de brûlure.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Attention: L'utilisation de l'eau pulvérisée lors d'un incendie peut être inefficace.

Dangers particuliers associés au produit chimique Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Mercure. oxydes d'azote.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

WHMIS préavis Seules les personnes qualifiées pour répondre à une urgence impliquant des substances dangereuses doivent répondre à un déversement impliquant des produits chimiques. Voir la section 13, Instructions particulières pour l'élimination.

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Attention! Matière corrosive. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres informations Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta OEL	Colombie-Britannique OEL	Manitoba OEL	Nouveau-Brunswick OEL	Terre-Neuve et Labrador OEL
Nitrate de mercure (II) 1 - 5%	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN* R	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*
Acide nitrique <0.1%	TWA: 2 ppm TWA: 5.2 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 5.2 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm

Nom chimique	Territoires du Nord-OEL	Nouvelle-Écosse OEL	Nunavut OEL	TWA - Ontario	Prince-Édouard OEL
Nitrate de mercure (II) 1 - 5%	TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.075 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.075 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³
Acide nitrique <0.1%	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	STEL: 4 ppm TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	STEL: 4 ppm TWA: 2 ppm

Nom chimique	Québec OEL	Saskatchewan OEL	Yukon OEL
Nitrate de mercure (II) 1 - 5%	TWA: 0.025 mg/m ³ SKN*	TWA: 0.025 mg/m ³ STEL: 0.075 mg/m ³ SKN*	NDF
Acide nitrique <0.1%	TWA: 2 ppm TWA: 5.2 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm	STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m ³

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Nitrate de mercure (II) 1 - 5%	TWA: 0.025 mg/m ³ Hg S*	(vacated) Ceiling: 0.1 mg/m ³	IDLH: 10 mg/m ³ Hg Ceiling: 0.1 mg/m ³ Hg TWA: 0.05 mg/m ³ except Organo alkyls Hg vapor

Acide nitrique <0.1%	STEL: 4 ppm TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m ³ (vacated) TWA: 2 ppm (vacated) TWA: 5 mg/m ³ (vacated) STEL: 4 ppm (vacated) STEL: 10 mg/m ³	IDLH: 25 ppm TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³
-------------------------	---------------------------	---	---

Légende

Consulter la Section 16 pour les termes et les abréviations

Contrôles techniques appropriés
Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les parties protégées de la peau. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

Protection des yeux/du visage

Écran de protection du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Considérations générales sur l'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Risques thermiques

Aucun dans des conditions normales de traitement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	solution aqueuse
Odeur	Inodore
Couleur	incolore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Masse moléculaire	Non applicable	
pH	< 1	@ 20 °C
Melting point / freezing point	Aucune donnée disponible	

Initial boiling point and boiling range	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	0.55 (eau = 1)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Specific gravity - VALUE 1	1.026
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Carbon-sol de l'eau organiques Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau

Classement de la solubilité de l'eau	Solubilité dans l'eau	Hydrosolubilité Température
Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F

Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique	Classement de solubilité	Solubilité	Solubilité Température
Acide nitrique	Soluble	> 1000 mg/L	25 °C / 77 °F

Autres renseignements

Corrosivité de métal

Classée comme corrosive pour le métal selon les critères du SGH

La vitesse de corrosion de l'acier	Aucune donnée disponible
La vitesse de corrosion de l'aluminium	Aucune donnée disponible

Volatiles contenu en composés organiques (VOC)

Nom chimique	No. CAS	Teneur en composés organiques volatils (COV)	CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Nitrate de mercure (II)	10045-94-0	Aucune donnée disponible	-
Acide nitrique	7697-37-2	Non applicable	-

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible

Propriétés d'inflammabilité

Point d'éclair	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
--	--------------------------

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible.
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Corrosif au contact avec l'eau. Corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Risques de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

Matières incompatibles

Matières incompatibles Agent oxydant. Acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Corrosif par inhalation. L'inhalation d'émanations/de gaz corrosifs peut causer une toux, un étouffement, des maux de tête, des vertiges et une faiblesse pendant plusieurs heures. Un œdème pulmonaire peut se produire, accompagné d'une oppression dans la poitrine, d'un essoufflement, d'une peau bleutée, d'une chute de la pression artérielle et d'une accélération du rythme cardiaque. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème pulmonaire peut être mortel.
Contact avec les yeux	Provoque des brûlures. Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion irréversible aux yeux.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané. Corrosif. Provoque de graves brûlures. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
Ingestion	Provoque des brûlures. L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut provoquer une douleur de brûlure grave dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhée de sang noir. La tension artérielle peut diminuer.

Des taches brunâtres ou jaunâtres peuvent apparaître près de la bouche. Un gonflement de la gorge peut entraîner un essoufflement et une suffocation. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes

Rougeurs. Combustion. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion
Toxique par contact cutané
Nocif par inhalation

Mélange

Aucune donnée disponible.

Données de toxicité aiguë Ingrédient

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Oral voie d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Rat DL ₅₀	26 mg/kg	Aucune n" a été signalée	Aucune n" a été signalée	LOLI

Voie cutanée d'exposition

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)

Toxicité Aiguë Estimations

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	1,273.80
ETAmél (cutané)	245.00
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	2.45
ETAmél (inhalation-vapeur)	Aucun renseignement disponible
ETAmél (inhalation-gaz)	Aucun renseignement disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Corrosion cutanée de produit / Données sur l'irritation

Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée Ingrédient / données Irritation

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèces	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Résultats	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Expérience humaine existante	Humain	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	Irritation de la peau	HSDB
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Expérience humaine existante	Humain	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	Corrosif pour la peau	ERMA

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Mélange

Aucune donnée disponible.

Dommmages Ingrédient Yeux Données

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèces	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Résultats	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Expérience humaine existante	Humain	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	Corrosif pour le yeux	HSDB
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Expérience humaine existante	Humain	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	Corrosif pour le yeux	ERMA

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Aucune donnée disponible.

Données de sensibilisation Ingrédient

Aucune donnée disponible.

STOT - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Aucune donnée disponible.

Ingrédient Données spécifiques sur l'exposition individuelle aux toxicités organiques

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Voie cutanée d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Rat TD _{Lo}	226500 mg/kg	Aucune n'a été signalée	Sang Méthémoglobinémie-carboxyhé moglobine	RTECS

Inhalation (vapeur) Route d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Rat TC _{Lo}	460 mg/L	1 heures	Métabolisme et Nutrition La perte de poids ou gain de poids diminué	RTECS

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Mélange

Aucune donnée disponible.

Ingrédient Toxicité spécifique d'organe cible Répéter les données d'exposition

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Inhalation (vapeur) Route d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Rat TC _{Lo}	0.001071 mg/L	84 jours	Comportamento contraction musculaire ou la spasticité Biochimique Inhibition enzymatique, induction ou modification des niveaux de sang ou de tissus (true cholinestérase) Rein, Uretère, ou vessie D'autres changements dans la composition de l'urine	RTECS

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Aucune donnée disponible.

Des données de cancérogénicité Ingrédient

Aucune donnée disponible.

Nom chimique	No. CAS	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Nitrate de mercure (II)	10045-94-0	-	Group 2A Group 3	-	X
Acide nitrique	7697-37-2	-	Group 1 Group 2A	-	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	Ne s'applique pas
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)	Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme Groupe 3 - Non classifiable comme carcinogène humain
NTP (programme national de toxicologie)	Ne s'applique pas
OSHA	X - Présent

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invitro **Produit**

Aucune donnée disponible.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invitro **Ingrédient**

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Résultats	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Test du micronoyau	Hamster fibroblaste	0.0002 mmol/L	8 heures	Résultat de test positif pour la mutagénicité	RTECS

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invivo **Produit**

Aucune donnée disponible.

Des Données de Mutagenicite sur les Cellules Germinales invivo **Ingrédient**

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée de produit / Données sur l'irritation

Aucune donnée disponible.

Ingrédient toxicité pour la reproduction de données

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Oral voie d'exposition

Nom chimique	Type de critère	A rapporté une dose	Durée d'exposition	Les effets toxicologiques	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Aucune n'a été signalée	Aucune n'a été signalée	96 heures	Effets sur l'embryon ou le fœtus Concentrations significatives de substance trouvée dans les tissus maternels, placentaires et embryonnaires.	Aucun renseignement disponible
Acide nitrique (<0.1%) CAS#: 7697-37-2	Rat TD _{Lo}	21150 mg/kg	21 jours	Effets sur l'embryon ou le fœtus Foetotoxicité (sauf la mort par exemple un retard de croissance du fœtus)	RTECS

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu.

Données écologiques de Produit

Toxicité aquatique aiguë

Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique

Aucune donnée disponible.

Données écologiques Ingrédient

Toxicité aquatique aiguë

Les données des essais rapportés ci-dessous.

Poissons

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèces	Type de critère	A rapporté une dose	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	96 heures	<i>Pimephales promelas</i>	CL50	0.172 mg/L	EPA

Crustacés

Nom chimique	Durée d'exposition	Espèces	Type de critère	A rapporté une dose	Références documentaires et sources de données principales
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	48 heures	Aucune n'a été signalée	CL50	0.0049 mg/L	GESTIS

Toxicité aquatique chronique

Aucune donnée disponible.

Canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) - Liste intérieure des substances (LIS): les substances dangereuses pour l'environnement catégorisations

Nom chimique	Catégorie	Persistant	Bioaccumulation	Intrinsèquement toxique pour les organismes aquatiques
Nitrate de mercure (II) (1 - 5%) CAS#: 10045-94-0	Inorganiques	Oui	No	Oui

Persistance et dégradation

Produit Biodégradabilité Données

Aucune donnée disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Produit bioaccumulation données

Aucune donnée disponible.

Mobilité

Carbon-sol de l'eau organiques Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale. Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports Canada

N° ID/ONU	UN3264
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, acide, inorganique, N.S.A.
Nom technique du DOT	(Acide nitrique / nitrate de mercure <5% Solution)
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.
Emergency Response Guide Number	154

TMD

N° ID/ONU	UN3264
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin grave selon le TMD.

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3264
Nom officiel d'expédition	Liquide corrosif, acide, inorganique, N.S.A.
Nom technique de l'IATA	(Acide nitrique / nitrate de mercure <5% Solution)
Classe (s) de danger relatives au transport	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	154

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Informations sur le réglementation

inventaires nationaux

LIS/LES Est conforme à (aux)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)

EINECS/ELINCS Est conforme à (aux)

ENCS Est conforme à (aux)

IECSC Est conforme à (aux)

KECL - Existing substances Est conforme à (aux)

PICCS Est conforme à (aux)

TCSI Est conforme à (aux)

AICS Est conforme à (aux)

NZIoC Est conforme à (aux)

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

TCSI - Substances chimiques Taiwan Inventaire

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

Canada - CEPA - produits contenant du mercure

Nom chimique	Canada - CEPA - produits contenant du mercure
Nitrate de mercure (II) CAS#: 10045-94-0	S'applique

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam

Nom chimique	Produits chimiques soumis au consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)
Nitrate de mercure (II) - 10045-94-0	Rotterdam

16. AUTRES INFORMATIONS

Commentaires spéciaux

NFPA	Risques pour la santé - 3	Inflammabilité - 0	Instabilité - 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé - 3 - *	Inflammabilité - 0	Dangers physiques - 0	Protection individuelle - X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ACGIH	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ATSDR	ATSDR (Agence pour les substances toxiques et les maladies)
CCRIS	CCRIS (Chemical Carcinogenesis système d'information de recherche)
CDC	CDC (Centre de contrôle des maladies)
CEPA	CEPA (Agence Canadienne de Protection de L'environnement)
CICAD	CICAD (Documents d'évaluation Concise International Chemical)
ECHA	ECHA (L'agence européenne des produits chimiques)
EEA	AEE (Agence européenne pour l'environnement)
EPA	EPA (Agence de protection de l'environnement)
ERMA	ERMA (L'autorité de gestion des risques de l'environnement de la Nouvelle-Zélande)
ECOSARS	Estimation par ECOSARS v1.11 partie de l'estimation Interface Programmes (EPI) Suite™
FDA	FDA (administration américaine des aliments et drogues)
GESTIS	GESTIS (Système d'information sur les substances dangereuses de l'assurance accident sociale allemande)
HSDB	HSDB (Banque de données sur les substances dangereuses)
INERIS	INERIS (l'environnement national et Risques Industriels Institut)
IPCS INCHEM	IPCS INCHEM (Programme international sur la sécurité chimique)
IUCLID	IUCLID (La base de données internationale sur les informations chimiques)
NITE	Japon Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIH	NIH (National Institutes of Health)
NIOSH	NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
LOLI	LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation)
NDF	Aucune donnée disponible
NICNAS	Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH IDLH	Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie
OSHA	OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
PEEN	PEEN (Pan European Réseau écologique)
RTECS	RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
SIDS	SIDS (Screening Information Dataset) for High Volume Chemicals
SYKE	L'Institut finlandais de l'environnement (SYKE)
USDA	USDA (département de l'agriculture des États-Unis)
USDC	USDC (United States Department of Commerce)
WHO	OMS (Organisation mondiale de la santé)

Légende - Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
MAC	MAC	Valeur plafond	Valeur plafond
X	Inscrit(e)	Libérées	Ces valeurs ont pas de statut officiel. Les seuls niveaux de liaison des contaminants sont ceux qui figurent dans la finale OSHA PEL. Ces listes sont à des fins de référence seulement. S'il vous plaît noter que certains règlements de l'État de référence de ces " libérés " les limites d'exposition dans leurs règlements de l'État.
SKN*	Désignation de la peau	SKN+	Sensibilisation de la peau

RSP	Sensibilisation des voies respiratoires	**	Désignation de danger
C	Cancérogène	R	Substance toxique pour la reproduction
M	mutagène		

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Laboratoire MAT Inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2023-12-19